



Assurance après accident

Par **limonade85**, le **26/06/2014** à **05:39**

Bonjour
Je me permets de vous contacter car j'ai eu un accident tout seul avec de l'alcool. Les gendarmes sont intervenus. J'ai fait la déclaration auprès de mon assurance qui ne fonctionne pas car il y avait de l'alcool. Mon assurance elle attend le pv de la gendarmerie. Cependant je vais acheter une nouvelle voiture car mon permis je l'ai encore en attendant le jugement.
Que dois-je dire à ma nouvelle assurance étant donné que je n'ai pas eu encore de suspension. Que dois-je lui dire? Que risquez-vous si on ne déclare pas bien les faits? Saura-t-elle qu'il y avait de l'alcool?
Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **26/06/2014** à **06:36**

bonjour
Il faut répondre au questionnaire en toute sincérité vos antécédents et fournir un relevé d'information de votre ancien assureur.
Vous devez signaler tout événement de nature à modifier l'appréciation du risque - **toute condamnation** du conducteur désigné au contrat pour conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique - **toute suspension supérieure à 2 mois** du permis de conduire.
Si aucune mesure administrative n'a été prise au jour de la souscription, vous pouvez répondre négativement mais ce sera reculé pour mieux sauter.
Il existe un fichier AGIRA alimenté par les assureurs, qui reprend vos antécédents, et consulté systématiquement lors d'une nouvelle souscription.

Par **limonade85**, le **26/06/2014** à **10:47**

Bonjour, je vous remercie. rnrnDc il faut mieux répondre clairement. Le problème c'est que je ne sais pas combien de temps sera suspendu mon permis. rnrnrnEn gros la nouvelle assurance apprendra un jour que j'avais de l'alcool et une suspension c'est ça? Grâce au fichier agira. rnrnMais si je ne souscrit pas de nouveau contrat après l'assurance n'en sera rien? rnrnQuel est le risque si l'assurance apprend tous cela?rnrnMerci pour vos réponses, et de m'accorder du temps.

Par **chaber**, le **27/06/2014 à 07:56**

bonjourrnrnrnroulez sans assurance n'est pas la bonne solution

Par **limonade85**, le **27/06/2014 à 10:13**

Bonjour rnrnNon je ne ferai jamais ça! Je veux juste savoir si sur agira il sera mi que j'avais de l'alcool? Et surtout quel risque il ya si je ne declare pas mon alcool? Et vu ke g toujours mon permis et souhaite souscrire une autre assurance, la nouvelle l'apprendra un jour? Merci

Par **chaber**, le **28/06/2014 à 06:26**

bonjourrnrnrnTout dépend du questionnaire à remplir à la souscription.rnrnrnLe véhicule était-il garanti en dommages (tous risques)? rnrnl'assureur a-t-il opposé une déchéance pour alcoolémie?rnrnrnSi aucune mention n'est précisée sur le relevé d'information vous pouvez souscrire un contrat sans fausse déclaration en répondant exactement au questionnairernrnrn**mais dès connaissance de la suspension ou de la condamnation vous devrez obligatoirement en faire déclaration sous peine de nullité du contrat**

Par **limonade85**, le **28/06/2014 à 08:32**

BonjourrnrnOui le véhicule était tous risques,sur le relevé d'information il est notifié sinistre 100% responsable car le dossier n'est pas encore ferme car l'assurance attend le pv des gendarmes.Dc si je déclare le sinistre auprès d'une autre assurance comment puis-je faire pour ne pas être fiché agira ? Merci

Par **limonade85**, le **28/06/2014 à 18:36**

Bonjour comment puis-je faire pour m'assurer que ma suspension soit prononcé? Merci je ne sais pas koi faire dois je déclaré mon alcool?rnrnMerci je suis dans l'impasse et même les assurances ne savent pas komen faire.